

<i>Extrait du registre des délibérations</i>		
Délibération – Comité syndical du 18 février 2025		
CONSEILLERS SYNDICAUX : EN EXERCICE : 21 PRESENTS : 12 VOTANTS : 13 QUORUM GEMAPI : 10	PRESENTS : UMBERTO DIMASTROMATTEO, BERENICE LACOMBE-SPADOTTO, JAMES DUNAND-SAUTHIER, GHISLAINE JOLY, FREDERIC REY, SEBASTIEN VIOLI, CHRISTIAN EXCOFFON, FRANÇOIS RIEU, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, DANIEL DUPRE, RAYMOND COMBAZ, PIERRE BESSY ET PHILIPPE PRUD'HOMME EXCUSES : FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, NATHALIE MONVIGNIER-MONNET, PATRICE CHIROUZE, MIKE ROUSSEAU, CHRISTOPHE BOUGAULT GROSSET-GRANGE, SEBASTIEN SCHERMA ET MICHEL LUCIANI POUVOIRS : CHRISTOPHE BOUGAULT GROSSET-GRANGE AYANT DONNE POUVOIR A PIERRE BESSY ABSENTS : RAPHAEL THEVENON, LAURENT SOCQUET, JEAN-PIERRE CHATELLARD, FRANCK PACCARD, PHILIPPE ROISINE CARTE GEMAPI : PHILIPPE PRUD'HOMME NE PREND PAS PART AU VOTE	VOTES : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSENCES : 0
DATE DE LA CONVOCATION : 11/02/2025		

Secrétaire de séance : Bérénice LACOMBE-SPADOTTO
Rapporteur : Pierre BESSY
Délibération n°25-08

Objet : GEMAPI – Demande de subventions - étude de faisabilité de restauration hydraulique du ruisseau du Tour (ou Perchets) à Megève

Vu le dossier de la phase d'études préalables (PEP) au programme d'action de prévention des inondations (PAPI) Arly, validé par le Préfet de la Savoie en date du 24 mars 2023,

Vu la délibération 25-07 du 18 février 2025 validant l'avenant n°1 de la phase d'études préalable au programme d'action de prévention des inondations (PAPI) Arly ;

Considérant la vulnérabilité du hameau du Tour face au risque de lave torrentielle et les précédentes crues,

La dynamique torrentielle du ruisseau du Tour (ou Perchets) peut engendrer la formation de laves torrentielles de fortes ampleurs comme en 2023 où une vague de boue a traversé le hameau suite à un glissement de terrain en amont. De nombreux aménagements engendrent des dysfonctionnements sur ce torrent (buses mal calibrées et mal situées, torrent dévié...).

Une étude de réduction des risques d'inondations avec propositions d'aménagements visant à diminuer la vulnérabilité du site est ainsi nécessaire. L'objectif de cette mission est de réaliser une étude au stade faisabilité.

Cette étude doit permettre de définir :

Phase 1 : Etude hydraulique et morphologique du Nant du Tour (diagnostic)

- L'amélioration de la connaissance de l'aléa.
- La réduction de la vulnérabilité des enjeux.
- La protection des biens et des personnes.

Phase 2 : Définition de scénarios de gestion et d'aménagements du ruisseau dans la traversée du hameau

Cette étude compléterait la phase d'études préalables (PEP) au programme d'action de prévention des inondations (PAPI) Arly.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		Montant TTC
Etude de faisabilité		24 000 €
Total		24 000 €
RECETTES		
Etat - FPRNM	50 %	12 000 €
CD 74	20 %	4 800 €
SMBVA- autofinancement	30 %	7 200 €
Total		24 000 €

>>>>>>><<<<<<<<<<<<<<

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le comité syndical décide :

- **d'approuver l'opération et son plan de financement,**
- **de solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre du fonds de prévention des risques naturel majeurs et du fonds vert, du Département de la Haute-Savoie, ou tout autre partenaire financier aux taux les plus élevés possibles,**
- **de solliciter auprès des partenaires financiers, une autorisation de démarrage anticipée,**
- **d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération**

Ugine, le 20 février 2025

La secrétaire de séance,

Le Président,

Béatrice LACOMBE-SPADOTTO,



Umberto DIMASTROMATTEO,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200035061-20250218-25-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2025

Publication : 25/02/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

